



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

aides à domicile

Question au Gouvernement n° 334

Texte de la question

### AIDES À DOMICILE

**M. le président.** La parole est à M. Yves Censi, pour le groupe UMP.

**M. Yves Censi.** Monsieur le secrétaire d'Etat aux personnes âgées, au cours des prochaines années, la croissance du nombre de personnes âgées sera exceptionnellement importante. Ainsi, d'ici à 2030, la France comptera 2,4 millions de personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans contre 1,2 million aujourd'hui. Malgré la progression constante de l'espérance de vie sans incapacité, ce phénomène s'accompagne nécessairement d'une augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie, ce qui va provoquer une hausse importante de la demande d'aides à domicile. Or la profession d'aide à domicile est peu attractive et même peu soutenue pour deux raisons essentielles : les rémunérations sont très faibles et les perspectives de carrière quasi inexistantes.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour rendre ce secteur plus attractif et accroître ainsi, à terme, l'offre de services en direction des personnes âgées ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

**M. Hubert Falco,** secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Monsieur le député Censi, sur un million de personnes âgées dépendantes dans notre pays, 500 000 ont fait le choix de rester à domicile. Ce choix, nous devons le respecter et l'accompagner. *(« Encore heureux ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)* Le phénomène du vieillissement, vous l'avez dit, n'ira qu'en s'amplifiant et le nombre des personnes âgées amenées à rester à domicile sera de plus en plus important.

Aujourd'hui, 220 000 salariés - 40 000 de plus, demain - travaillent dans le secteur de l'aide à domicile, dans des conditions difficiles. Leurs emplois sont souvent précaires et leurs salaires peu attractifs. Par l'accord de branche que nous avons cosigné avec François Fillon, nous avons souhaité revaloriser cette profession méritante et adresser un signe fort à toutes les femmes et à tous les hommes qui contribuent à maintenir un cadre de vie et des conditions de soins et de services dignes de nos personnes âgées. Cette revalorisation de plus de 23 % sur quatre ans de leur salaire était attendue depuis de nombreuses années.

**M. François Goulard.** C'est vrai !

**M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées.** Ce n'était que justice.

Monsieur le député, par cet accord, nous exprimons, une fois de plus, avec M. le Premier ministre, la volonté d'inscrire l'action du Gouvernement dans une démarche sociale et solidaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Censi](#)

**Circonscription :** Aveyron (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 334

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** personnes âgées

**Ministère attributaire :** personnes âgées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 janvier 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 2003